



**POSTAUX  
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr



Paris, le 23 Janvier 2014

# PAS DE CRÉATION DE LA DOTC PARIS LE 01/01/2014

## ET MAINTENANT ?

Le 14 janvier 2014, un CHSCT extraordinaire du NOD de Paris Sud s'est tenu, suite à la demande des représentants du personnel formulée au précédent CHSCT extraordinaire du 9 décembre 2013.

### Rappel :

Le 9 décembre 2013, la direction a dû accepter le dépôt et le vote unanime par les représentants du personnel d'une résolution affirmant que le CHSCT est "placé devant l'impossibilité d'émettre un avis sur le projet DOTC Paris 2014 (alors que c'est obligatoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, au titre de l'article 4612-8 du Code du travail)" et demandant toutes les informations sur l'effectif cible, les organigrammes, les positions de travail, bref, tout ce qui a été caché jusqu'ici, et un nouveau CHSCT sous 15 jours.

En méconnaissance totale de l'article L4612-8 du Code du travail ("*le CHSCT est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant (...) les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante (...) de l'organisation du travail, avant toute modification (...) des normes de productivité ...*"), le Siège de La Poste voulait maintenir le Comité Technique Paritaire. Toutes les fédérations syndicales ont refusé à l'unanimité de siéger au CT national du 11 décembre 2013, dans ces conditions. De ce fait, la création administrative de la DOTC Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2014 n'a pu avoir lieu. La Poste a annoncé depuis que le CT national se prononcerait sur la création de l'entité, l'accompagnement et l'organisation.

**(Parenthèse : le Siège de La Poste, véritable pilote et directeur du "Projet DOTC Paris 2014" porte l'entière responsabilité de cette non-création !)**

Compte tenu de cette nouvelle donne, le "nouveau CHSCT sous 15 jours" en question s'est réuni le 14 janvier 2014. A l'ordre du jour, un état des lieux de la situation actuelle des effectifs, position de travail par position de travail sur les deux DOTC Paris Nord et Paris Sud au 1<sup>er</sup> décembre 2013, avec la liste détaillée des départs et réintégrations sur l'année 2013, le détail des aménagements et surfaces aux Renaudes et une question sur l'effectif cible de Paris 2014.

.../...

# COMPTE RENDU DU CHSCT DU 14/01/2014

L'épais brouillard qui entourait toute la communication officielle commence à se dissiper. La direction a transmis aux représentants du personnel les positions de travail et les effectifs existants, DAS par DAS, à la fin de l'année 2013. Voici ce qui en ressort :

## **20 vacances d'emplois sur les 2 DOTC = - 10% d'entrée, avant le début du projet :**

- **Paris Sud** : 97 agents présents sur 107 positions de travail (*hors Service médical francilien*).
- **Paris Nord** : effectifs réels en chute de 101 à 95 de janvier à décembre 2013 ; différence entre les PT (108) et le nombre d'EAA (*équivalent agent année, 98*) = 10 (*chiffres arrondis*).

**Question (CGT)** : DOTC Paris ou pas, le comblement de ces 20 vacances d'emploi est nécessaire ! Le cas des CMOP est parlant, une seule reste à Paris Sud, alors que les "réorganisations" et les fermetures de site s'accélèrent, exemple le STM (*Site de tri manuel*) de la PIC Paris Sud.

**Réponse** : *"Il s'agit d'une organisation transitoire qui suppose un redéploiement de la charge de travail et la définition de priorités dans l'activité". Ainsi aux RH : une "entraide" est réalisée pour les entretiens demandés par les agents du STM. Des agents des RH "rompus" aux entretiens sont organisés en binômes (ce qui veut dire que 2 personnes reçoivent ensemble un agent, très rassurant pour lui ou pour elle !). De plus, "des intervenants d'autres DOTC d'Ile de France peuvent participer à cette entraide".*

**En clair** : des tâches effectuées par des professionnels non formés au métier spécifique de CMOP, report d'activités jugées "non prioritaires" (*bonjour l'efficacité*) et flexibilité générale sur toute l>IDF !

**Question (CGT)** : à la réunion DDI convoquée le lendemain du report du CT national du 11/12/2013, le directeur industriel de Paris Nord a dit : *"On enregistre des départs d'organiseurs à Paris Nord. Le projet [DOTC Paris] étant retardé il n'y aura pas de recrutement avant le bouclage de ce projet".* Donc pas de comblement. Qu'en est-il réellement ?

**Réponse** : *"Nous nous appuyons sur la fluidité naturelle ; les organisations détaillées seront présentées lors des réunions plénières DOTC/Représentants syndicaux des 27 et 28 janvier prochains. Cette fluidité naturelle libèrera suffisamment de place pour que tout le monde retrouve un poste qui puisse lui convenir. On connaît de nouvelles sorties possibles et des départs en retraite annoncés, ce qui permet de laisser sereins les agents des 2 DOTC : il y aura très peu d'écart. Sur les futures organisations, cela ne varie pas beaucoup pour certaines tâches ; ce sera raisonnable, chacun va retrouver sa place avec sa taille d'activité."*

**Ce discours lénifiant n'empêche que, d'ores et déjà, les personnels doivent travailler avec au moins 10% des effectifs en baisse pour une charge de travail constante ou en hausse (nouveaux "services").**

**C'EST INACCEPTABLE !!!**

**La CGT revendique le comblement intégral et sans délai des vacances d'emploi.**

**Le gel des recrutements annoncé en mai 2013 vis-à-vis de la priorité due aux agents des 2 DOTC doit être réalisé à effectif constant, à 100% des positions de travail.**

**Bien entendu, les personnels des 2 NOD Paris Nord et Paris Sud doivent rester prioritaires aussi pour ce comblement.**

## Locaux et aménagement du site des Renaudes

**Sur l'Open Space :** le secrétaire du CHSCT indique qu'à Paris Nord, "les agents sont tous d'accord, l'Open Space a augmenté l'agressivité entre collègues. Nous serons vigilants sur ce point".

**Réponse :** "Une solution sera trouvée sur l'insonorisation pour les positions de travail téléphoniques. Une charte des droits et obligations est à bâtir". Une initiative du type "post-it écolo" dans certaines pièces ("on éteint"). Comme au plan national, c'est opposer la "responsabilité de chacun" (l'un des représentants de la direction au CHSCT appelle cela "autorégulation" !) aux investissements nécessaires pour protéger les conditions de travail qui sont de la responsabilité de l'employeur (article 4121-1 du Code du travail).

Le 12 décembre, le directeur industriel de Paris Nord avait affirmé : "L'espace actuel de la DDI de Paris-Nord aux Renaudes sera-t-il recloustronné ? Il faudrait pour cela déménager son personnel dans une autre pièce durant les travaux. Un nouveau report de ceux-ci n'est guère envisageable".

**Question :** vous confirmez ?

**Réponse :** "Sur le plateau actuel DDI des Renaudes, nous n'avons pas de visibilité. Sera-t-il celui de la future direction industrielle ? On ne sait. Ce seront les besoins de la DAS affectée sur ce plateau qui détermineront les aménagements ou travaux. C'est une question à travailler ; nous pouvons être confiants après l'échange avec le cabinet d'experts Jones Lang Lasalle [un aménageur]. Nous programmons des réunions avec eux, en présence de Postimmo et des responsables des DAS.

En février, des groupes d'écoute seront réunis, avec tous ceux qui veulent participer, pour travailler sur l'Open Space ; en particulier, faut-il partitionner le plateau DDI ou non ?".

## Deux commentaires

### Qui sont les supposés "experts" du cabinet Jones Lang Lasalle ?

Le site Internet Familizine nous renseigne. Extraits : "Selon une étude menée par le cabinet Jones Lang Lasalle, le taux d'occupation des bureaux en région parisienne se situe entre 50 et 60 % seulement. Quand on voit combien coûte le m<sup>2</sup> dans cette région, on comprend aisément pourquoi de plus en plus d'entreprises optent pour le desk sharing. (...) Le principe du desk sharing est simple : partager son bureau avec ses collègues. Ici, il n'est plus question de bureaux cloisonnés... (...) Désormais, le poste de travail d'aujourd'hui ne sera pas forcément celui de demain car il n'y aura plus de bureau attribué". On le voit, l'appel à ce cabinet est tout un programme !

### Groupes de travail ou "d'écoute"

Dans le Flash Info n° 10 il est écrit que leur objectif "était de co-construire l'organisation cible...". Mais il n'avait jamais été dit aux agents de Paris Sud qu'ils allaient "co-construire" la fermeture de leur entité, ni à tous les agents des deux DOTC qu'ils allaient être appelés à démanteler leur propre poste via la "présentation de leurs activités" éparpillées dans 1, 2 ou 3 pôles ou plus si affinités, comme nous en ont informé les collègues lors de l'HIS du 7 novembre 2013. La CGT avait donc bien raison de mettre en garde le personnel.

## A quoi faut-il s'attendre sur la productivité ?

**Question au CHSCT du 14 janvier :** le "vrai bébé" naîtra en 2015...

**Réponse :** "Aucun manager ne peut se positionner en 2015 qui sera une autre année avec trajectoire économique à tenir. Le président de La Poste fera des annonces stratégiques fin janvier 2014." [NDLR : le DOTC avait dit au CHSCT du 9 décembre que la productivité pour 2015 ne serait pas liée à la DOTC Paris mais s'inscrirait dans les exigences économiques d'EBE (Excédent brut d'exploitation) du Siège].

## Quels sont les enjeux ?

La CGT l'a dit, la création d'une DOTC unique à Paris est l'accélérateur d'un vaste plan de démantèlement de La Poste à Paris, déjà commencé avec la fermeture de Bercy et l'annonce brutale de la fermeture de Paris 10. La "logistique urbaine" est utilisée par la direction pour aller vers la miscibilité des tournées de distribution et de collecte. A la distri, les "innovations" et autres "nouveaux services" aboutissent, avec les réorganisations en cascade à élever considérablement l'intensité du travail des facteurs et de l'encadrement depuis l'an 2000 en s'appuyant sur une propagande effrénée concernant le trafic.

Nous reviendrons sur cette question, sachant qu'aucune confiance ne peut être donnée aux chiffres de la direction de La Poste ni à ses projections pour l'avenir (2020). Il suffit de rappeler qu'en 1969, le nombre d'objets traités par le service public du courrier était un peu supérieur à 9 milliards d'objets avec un tarif unique de la lettre de moins de 20g à 0,30 F avant la scission tarifaire (ce qui équivaut à environ 33 centimes d'euro d'aujourd'hui selon l'INSEE). En 1969, avec beaucoup plus de personnel, les comptes des PTT étaient en excédent. A méditer !

